

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 22 février 2018, à 20h15

Présidence	Mme Christine VALLELIAN, Présidente
Vice-Présidence	M. Manuel HURNI, Vice-Président
Présents-es	pour le Conseil général, 41 membres, dont ceux nommés ci-dessus Mmes/MM. Milica ANDRIC - Philippe AYER - Jacqueline BALMAT - Nicole BARDET - Yann-Ivain BEFFA - Frédéric BERSET - Ophélie BRODARD - Vincent BRODARD - Eric BUCHMANN - Stéphanie CHOFFLON - Nicolas DAFFLON - Achille DEILLON - Didier ECOFFEY - Roxane ECOFFEY - Thierry ECOFFEY - Patrice GEINOZ - Christophe GILLON - Christophe GIRARD - Corine HELFER - François HELFER - Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER - Philippe JORDAN - Sami LAMHANGAR - Stefanie LOSEY - Olivier MARILLER - Christelle MASUR LUU - François-Xavier MEUWLY - Nicolas PACCAUD - Vesna PETROVIC - Jean-Yves PYTHON - Sébastien RODI - Thierry ROPRAZ - Nicolas SALAMIN - Thierry SCHMID - Christophe SCHMOUTZ - Jean-Marcel SCHMOUTZ - Patrice SCHMOUTZ - Stefan TRÜMPLER - Pascale ZERMATTEN LAMHANGAR Conseillers généraux
Excusés	pour le Conseil général Mme/MM. Milan ANDRIC - Alain BOSSON - Jacqueline BOURQUI - Simon CODOUREY - Charles DECRIND - Denis GRANJEAN - Bernard JAQUET - Thierry JORDAN - Angela PITTET Conseillers généraux
Présents	pour le Conseil communal, 8 membres M. Dominique BUTTY, Syndic M. Jean-Denis CORNU, Vice-syndic Mme Micheline POULIN, Conseillère communale MM. Pascal DELABAYS - Luc BARDET - Emmanuel BUSSARD - Marc MENOUD - Christian PERRIER Conseillers communaux pour l'Administration communale M. Yves BARD, Secrétaire communal
Excusés	pour le Conseil communal M. Didier DEMIERRE, Conseiller communal
Rédacteur	M. Yves BARD, Secrétaire communal
Dactylo	Mme Hélène PITTET, Collaboratrice administrative

INTRODUCTION DE MADAME LA PRESIDENTE

*« Monsieur le Vice-Président du Conseil Général,
Mesdames, Messieurs les Membres du Bureau,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Monsieur le Secrétaire Communal,
Mesdames et Messieurs les Représentants de la Presse,
Mesdames, Messieurs,
Cher public,*

La planète Glâne a vécu. Le carnaval s'est déroulé dans l'intra-muros pour le plaisir de 12'000 personnes. Une tradition qui enchante et débride la ville pendant deux jours. Les athlètes suisses ont honoré notre pays de 11 médailles aux Jeux Olympiques dont une médaille d'argent pour la Fribourgeoise Mathilde GREMAUD. Bravo à eux !

Ce soir, nous avons au menu :

- *des crédits,*
- *l'approbation de statuts,*
- *des élections,*
- *et avant le dessert, les divers.*

Madame Corine FINGER, membre du Groupe « Horizons Nouveaux », quitte le Conseil général et la Commission financière, pour des raisons professionnelles.

Monsieur Valentin BARD, PLR, démissionne du Conseil général et de la Commission des naturalisations. Il a été nommé Lieutenant de Préfet au début décembre et veut se consacrer à cette nouvelle fonction.

Je remercie chaleureusement ces deux personnes pour leur engagement au Conseil général et pour leur dévouement au sein de la Commune de Romont. Je leur souhaite plein succès dans leur nouvelle fonction.

Et maintenant, je souhaite la bienvenue à deux nouveaux membres au Conseil général, à savoir Mme Murielle JAQUIER, Groupe « Horizons Nouveaux », et M. Thierry JORDAN, PLR (qui ne peut malheureusement pas être des nôtres ce soir) ».

EXCUSES

Le Bureau du Conseil général a reçu les excuses reconnues valables de :

- M. Milan ANDRIC
- M. Alain BOSSON
- Mme Jacqueline BOURQUI
- M. Simon CODOUREY
- M. Charles DÉCRIND
- M. Denis GRANDJEAN

- M. Bernard JAQUET
- M. Thierry JORDAN
- Mme Angela PITTET,

ainsi que celle de

- M. Didier DEMIERRE, Conseiller communal, en convalescence, à qui Mme la Présidente souhaite, au nom du Conseil général, un prompt rétablissement.

PRESENCES

Il ressort de la liste des présences que 41 Conseillères et Conseillers généraux sont présents-es pour la séance de ce soir. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 44 de la Loi sur les Communes, le Conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La convocation, le tractanda ainsi que les messages ont été adressés à chaque Conseillère et Conseiller général-e dans la forme et les délais mentionnés par la loi.

A ce sujet, il y a lieu de préciser que quelques Conseillers généraux ont reçu la convocation avec un peu de retard. En effet, bien que postés en courrier A dans les délais légaux, les envois ont été traités par La Poste en courrier B.

Aucune remarque n'étant formulée concernant la convocation, **Mme la Présidente** déclare par conséquent cette Assemblée ouverte et apte à délibérer.

Pour le bon déroulement des débats, elle prie chacun de bien lever son carton lors des votes et suffisamment longtemps, afin de permettre aux membres du Bureau de faire leur travail de comptage.

Elle remercie également les différents intervenants de bien vouloir remettre à M. le Secrétaire, en fin de séance, une copie de leurs interventions, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Les intervenants sont priés d'utiliser les micros mis à disposition, afin de faciliter la compréhension de leurs propos. Par ailleurs, cette séance est enregistrée pour faciliter la tenue du procès-verbal.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2017.
2. Demandes de crédits de
 - 2.1. CHF 95'000.00 pour le déplacement de la conduite Bulle-Romont.
 - 2.2. CHF 520'000.00 pour la mise en séparatif et le remplacement de l'adduction d'eau à la Rue des Comtes.

- 2.3. CHF 65'000.00 pour l'adduction d'eau au Chemin du Brit.
- 2.4. CHF 80'000.00 pour l'adduction d'eau à la Grand-Rue et à l'Avenue Gérard-Clerc.
- 3. Approbation des statuts de l'Association de communes « Ambulances Sud Fribourgeois ».
- 4. Elections
 - 4.1. Du/de la Président-e du Conseil général.
 - 4.2. Du/de la Vice-Président-e du Conseil général.
 - 4.3. D'un-e Membre à la Commission des naturalisations.
 - 4.4. D'un-e Membre à la Commission financière.
- 5. Divers.

Cet ordre du jour ne suscitant aucune remarque, il est soumis au vote de l'Assemblée.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE L'ORDRE DU JOUR TEL QUE PROPOSE.

1. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2017

La lecture du procès-verbal de la dernière séance n'est pas demandée et son contenu ne suscite aucune remarque. Ainsi, **Mme la Présidente** soumet le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2017 au vote de l'Assemblée.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2017.

Mme la Présidente remercie et félicite l'équipe du Secrétariat communal pour l'excellente tenue de ces documents.

2. DEMANDES DE CREDITS

2.1. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 95'000.00 POUR LE DEPLACEMENT DE LA CONDUITE BULLE-ROMONT

Mme la Présidente passe la parole à **M. Luc BARDET**, Conseiller communal en charge du dicastère EAU/EPURATION, pour la présentation du rapport du Conseil communal.

A l'issue de cette présentation, **Mme la Présidente** remercie M. BARDET puis cède la parole à **Mme Stefanie LOSEY** pour le rapport de la Commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

« Réunie le 30 janvier dernier, la Commission financière a étudié cette demande de crédit avec attention. Le message du Conseil communal n'a soulevé aucune question. Lors de sa séance du 6 février, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission financière a accepté cette demande de crédit et elle recommande au Conseil général d'en faire de même ce soir ».

Mme la Présidente remercie Mme Stefanie LOSEY pour le rapport de la Commission financière et ouvre la discussion de portée générale. Celle-ci n'étant pas utilisée, **Mme la Présidente** passe sans transition au vote de cet objet.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 95'000.00 POUR LE DEPLACEMENT DE LA CONDUITE BULLE-ROMONT.

2.2. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 520'000.00 POUR LA MISE EN SEPARATIF ET LE REMPLACEMENT DE L'ADDUCTION D'EAU A LA RUE DES COMTES

Mme la Présidente passe la parole à **M. Luc BARDET**, Conseiller communal en charge du dicastère EAU/EPURATION, pour la présentation du rapport du Conseil communal.

A l'issue de cette présentation, **Mme la Présidente** remercie M. BARDET puis cède la parole à **M. Nicolas SALAMIN** pour le rapport de la Commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

« Lors de sa séance du 6 février dernier, la Commission financière a accepté à l'unanimité de ses membres présents la demande de crédit de CHF 520'000.00 pour la mise en séparatif et le remplacement de l'adduction à la Rue des Comtes, et recommande au Conseil général d'accepter cette demande de crédit ».

Mme la Présidente remercie M. Nicolas SALAMIN pour le rapport de la Commission financière puis ouvre la discussion de portée générale. Celle-ci n'étant pas utilisée, elle passe sans transition au vote de cet objet.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA DEMANDE DE CREDIT DE CHF 520'000.00 POUR LA MISE EN SEPARATIF ET LE REMPLACEMENT DE L'ADDUCTION D'EAU A LA RUE DES COMTES.

2.3. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 65'000.00 POUR L'ADDUCTION D'EAU AU CHEMIN DU BRIT

Mme la Présidente passe la parole à **M. Luc BARDET**, Conseiller communal en charge du dicastère EAU/EPURATION, pour la présentation du rapport du Conseil communal.

A l'issue de cette présentation, **Mme la Présidente** remercie M. BARDET puis cède la parole à **Mme Pascale ZERMATTEN**, pour le rapport de la Commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

« Lors de sa séance du 6 février dernier, la Commission financière a accepté à l'unanimité de ses membres présents la demande de crédit de CHF 65'000.00 pour l'adduction d'eau au Chemin du Brit, et recommande au Conseil général de l'accepter également ».

Mme la Présidente remercie Mme ZERMATTEN pour le rapport de la Commission financière puis ouvre la discussion de portée générale. Celle-ci n'étant pas utilisée, elle passe sans transition au vote de cet objet.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA DEMANDE DE CREDIT DE CHF 65'000.00 POUR L'ADDUCTION D'EAU AU CHEMIN DU BRIT.

2.4. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 80'000.00 POUR L'ADDUCTION D'EAU A LA GRAND-RUE ET A L'AVENUE GERARD-CLERC

Mme la Présidente passe la parole à **M. Luc BARDET**, Conseiller communal en charge du dicastère EAU/EPURATION, pour la présentation du rapport du Conseil communal.

A l'issue de cette présentation, **Mme la Présidente** remercie M. BARDET puis cède la parole à **Mme Corine HELFER**, pour le rapport de la Commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

« La Commission financière a étudié le message de ce crédit lors de sa séance du 30 janvier dernier et a rencontré le Conseil communal, qui lui a fourni ses réponses en date du 6 février dernier. C'est à l'unanimité que la Commission financière a voté en faveur de ce message et propose au Conseil général d'en faire de même ».

Mme la Présidente remercie Mme HELFER pour le rapport de la Commission financière puis ouvre la discussion de portée générale.

■ INTERVENTION DE M. NICOLAS SALAMIN, CONSEILLER GENERAL

« Nous avons eu aujourd'hui une série de demandes de crédits pour la mise en séparatif et l'adduction d'eau qui font suite à de nombreuses autres demandes de crédits dans les séances précédentes. Il devient difficile d'avoir une vue d'ensemble des travaux du PGEE déjà effectués, ceux votés et ceux à venir.

Il serait dès lors intéressant que le Conseil communal nous fasse une présentation lors d'une prochaine séance du Législatif sur le statut actuel de ces travaux afin que nous puissions disposer d'un plan précis de l'état du PGEE de la Commune. »

■ **REPONSE DE M. LUC BARDET, CONSEILLER COMMUNAL**

« Effectivement, nous avons effectué de nombreux travaux et la tâche est vaste. Le PGEE est régulièrement remis à jour. Il reste un important travail à faire à ce niveau-là. Certains chantiers sont restés un peu en arrière. Si mes collègues n'y voient pas d'inconvénients, c'est très volontiers qu'une présentation pourra être effectuée à l'intention du Conseil général, lors d'une prochaine séance. »

La discussion n'étant plus utilisée, **Mme la Présidente** passe au vote de cette demande de crédit.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA DEMANDE DE CREDIT DE CHF 80'000.00 POUR L'ADDUCTION D'EAU A LA GRAND-RUE ET A L'AVENUE GERARD-CLERC.

3. APPROBATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DE COMMUNES « AMBULANCES SUD FRIBOURGEOIS »

Mme la Présidente passe la parole à **M. Pascal DELABAYS**, Conseiller communal en charge du dicastère des AFFAIRES SOCIALES, pour la présentation du rapport du Conseil communal.

Mme la Présidente remercie M. DELABAYS pour la présentation du rapport du Conseil communal.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Néant.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

Néant.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LES STATUTS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES « AMBULANCES SUD FRIBOURGEOIS. »

4. ELECTIONS

4.1. DU/DE LA PRÉSIDENT-E DU CONSEIL GÉNÉRAL

Pour rappel, il avait été décidé, en séance du 6 avril 2016 réunissant M. le Syndic et les Présidents des

différents Partis politiques, que les présidences et les vice-présidences seraient assurées par un tournus entre les différentes formations politiques. Selon le calendrier établi, la Présidence revient, en 2018, au Groupe UDC.

Sur proposition du Groupe précité, le Bureau a reçu la candidature de **M. Manuel HURNI**, actuel Vice-Président.

Pour rappel, les dispositions de l'art. 46 de la Loi sur les communes sont applicables pour ces élections. Ces dispositions, modifiées au 1er juillet 2015, sont les suivantes :

Art. 46

1

Sous réserve de l'alinéa 1bis, les élections ont lieu au scrutin de liste et à la majorité absolue des bulletins valables au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour.

En cas d'égalité, le président procède au tirage au sort.

1bis

Si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement, à moins que l'organisation d'un scrutin de liste, conformément à l'alinéa 1, ne soit demandée par un cinquième des membres présents.

Aucune autre proposition de candidature n'étant formulée, **M. MANUEL HURNI EST ÉLU TACITEMENT, EN VERTU DE L'ART. 46 AL. 1 BIS DE LA LOI SUR LES COMMUNES, PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL.**

« *Applaudissements* »

Mme la Présidente félicite M. HURNI pour son élection et espère qu'il aura autant de plaisir à occuper cette fonction qu'elle en a eu durant cette année.

A la question qui lui est posée de savoir s'il accepte son élection, **M. Manuel HURNI** s'exprime comme suit :

«C'est avec grand plaisir que j'accepte mon élection à la Présidence du Conseil général. C'est pour moi un honneur que de devenir le premier citoyen de la Commune de Romont, et ainsi de la représenter lors des différentes manifestations, ce qui sera l'occasion de faire de belles rencontres, j'en suis sûr.

Je me réjouis de mener à bien les séances du Conseil général en entretenant une bonne collaboration entre les différents Partis politiques, afin de travailler ensemble et ainsi privilégier la collégialité qui représente la Suisse des compromis, sur laquelle s'est bâtie la démocratie de notre si beau pays.

J'aimerais souligner l'importance de la bonne coopération entre les deux pouvoirs exécutif et législatif afin d'aller de l'avant et ainsi relever les défis qui attendent la Ville de Romont, telles que la construction d'une nouvelle école primaire, la rénovation de la zone sportive de Bossens, etc.

Tous ensemble, avec chacun et chacune de nos couleurs et idées politiques, donnons la couleur à notre ville, comme est en train de préparer la Fanfare de Romont, avec Musicolor, Fête des Musiques de la Glâne qui aura lieu en mai prochain. Alors, en travaillant ensemble, tout est possible.

Merci pour votre écoute et votre confiance. »

Mme la Présidente remercie M. HURNI pour ses paroles et invite l'Assemblée à l'acclamer par applaudissements.

« *Applaudissements.* »

4.2. ELECTION DU/DE LA VICE-PRÉSIDENT-E DU CONSEIL GÉNÉRAL

Toujours en référence à la séance du 6 avril 2016 réunissant M. le Syndic et les Présidents des différents Groupes politiques, la Vice-Présidence revient, en 2018, au Groupe PDC.

Sur proposition du Groupe précité, le Bureau a reçu la candidature de **Mme Stéphanie CHOFFLON**.

Aucune autre proposition de candidature n'étant formulée pour la Vice-Présidence du Conseil général, le scrutin de liste (vote au bulletin) n'est pas requis.

MME STÉPHANIE CHOFFLON EST ELUE TACITEMENT, EN VERTU DE L'ARTICLE 46 AL. 1BIS DE LA LOI SUR LES COMMUNES, VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL GENERAL.

Mme la Présidente félicite Mme CHOFFLON et lui demande si elle accepte son élection.

Mme Stéphanie CHOFFLON déclare accepter son élection avec plaisir et remercie le Conseil général pour la confiance ainsi témoignée.

Mme la Présidente souhaite à Mme CHOFFLON le meilleur dans l'accomplissement de cette tâche de Vice-Présidente du Conseil général et invite l'Assemblée à l'acclamer par applaudissements.

« *Applaudissements.* »

4.3 D'UN/-E MEMBRE À LA COMMISSION DES NATURALISATIONS

Suite à la démission de M. Valentin BARD de son poste de membre de la Commission des naturalisations, il y a lieu de le remplacer. M. BARD y siégeait en tant que membre du PLR. Pour son remplacement, le Bureau a reçu la candidature de **M. François HELFER**.

La même procédure que pour les précédentes élections est applicable.

Aucune autre proposition de candidature n'étant formulée et le scrutin de liste n'étant pas demandé, c'est-à-dire vote au bulletin, **M. François HELFER EST ÉLU TACITEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 46 AL. 1BIS DE LA LOI SUR LES COMMUNES, MEMBRE DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS.**

Mme la Présidente félicite M. HELFER pour son élection et lui demande s'il l'accepte.

M. François HELFER déclare accepter avec plaisir son élection en qualité de membre de la Commission des naturalisations.

« *Applaudissements.* »

4.4 ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION FINANCIÈRE

Suite à la démission de Mme Corinne FINGER de son poste de Conseillère générale et par conséquent de membre de la Commission financière où elle représentait le Groupe « Horizons Nouveaux », il y lieu de procéder à son remplacement.

Pour ce faire, le Bureau a reçu la candidature de **Mme Murielle JAQUIER**.

La même procédure que pour les précédentes élections est applicable.

Aucune autre proposition de candidature n'étant formulée et le scrutin de liste n'étant pas demandé, c'est-à-dire vote au bulletin, **Mme Murielle JAQUIER EST ÉLUE TACITEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 46 AL. 1 BIS DE LA LOI SUR LES COMMUNES, MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCIÈRE.**

Mme la Présidente félicite Mme JAQUIER pour son élection et lui demande si elle l'accepte.

Mme Murielle JAQUIER déclare accepter avec plaisir son élection en qualité de membre de la Commission financière.

« *Applaudissements.* »

5. DIVERS

5.1 PROJET DE NOUVEAU BÂTIMENT SCOLAIRE

INTERVENTION DE M. DOMINIQUE BUTTY, SYNDIC

«Ce texte a été préparé par M. Didier DEMIERRE, Chef du projet, à qui nous souhaitons un prompt et complet rétablissement. Celui-ci a été approuvé par l'ensemble du Conseil communal, qui partage cette vision des choses concernant ce projet de nouveau bâtiment scolaire.

Dans sa nouvelle réflexion, le Conseil communal s'est donné les objectifs suivants, et ce avant de donner mandat :

- Limiter les déplacements des élèves et du personnel (les coûts vont être à la charge des communes dès le 01.08.2018 et le personnel sera incité à venir au travail en bus).*
- Mutualiser les équipements spécifiques (salles spécialisées, musique, informatique, etc.).*
- Mutualiser également l'Administration (le Responsable d'Etablissement est à proximité et non pas sur 5 sites en même temps).*
- Garder une capacité d'extension pour répondre à l'augmentation de la population si besoin.*

Par rapport à ces objectifs, je vais vous expliquer où nous en sommes actuellement. Si l'un des buts premiers de cette législature vise l'information, elle peut vous paraître parfois donnée au rabais, au

compte-goutte, voire même tabou. Mais rien ne vaut le calme pour étudier. Étudier tellement de points comme

- *La faisabilité sur le site En Bouley (changement de zone, possibilité d'extension, gestion des oppositions).*
- *Le regroupement des sites (actuellement 5 sites).*
- *Les besoins des utilisateurs (salles ACT/ACM, accueil extrascolaire, salles de gymnastique, salles de rythmique, salles de chant, piscine, etc.).*
- *L'utilisation des locaux et les synergies à adopter (futur horaire continu, réfectoire, aula...).*
- *La mobilité sur le plateau d'Arruffens (parking, parking des enseignants, parking de la piscine, parking du Bicubic, les accès piétonniers, la pose et la dépose des enfants, sans oublier le trafic TPF qui représente une quinzaine de bus articulés actuellement.).*
- *La mobilité également dans la ville (sécurisation de la cour, place de pose et dépose des élèves, taxis et développement de l'intra-muros).*
- *De nombreuses séances ont déjà eu lieu avec le Cycle d'Orientation pour étudier les synergies et peaufiner la mobilité avec le concours des urbanistes Team+ et Urbaplan, sans parler des TPF, un acteur très important dans le secteur.*
- *Séances avec les Institutions spécialisées et les synergies communes (salles, aula, réfectoire).*

Petite parenthèse :

Si l'ancien Conseil communal avait opté pour un concours afin d'obtenir une vision d'avenir sur le quartier de la Condémine, le Conseil communal actuel a rajouté à ses réflexions le développement de l'intra-muros pour lequel notre collègue Marc Menoud planche depuis un bout de temps, et ce n'est certainement pas la Commission d'aménagement qui va nous contredire. Par quoi commencer ? N'avez-vous pas remarqué les places libres durant les vacances scolaires ? Dans le cadre de cette problématique, il y a lieu de tenir compte des éléments suivants :

- *Faudra-t-il encore un parking au Poyet ou à l'Hôtel de Ville, si le regroupement des écoles peut avoir lieu ? L'économie future est peut-être là aussi.*
- *Les réflexions sont également échangées en collaboration avec la Paroisse, acteurs et propriétaires du haut de la ville, de façon à regrouper les forces.*
- *Que ferons-nous du bâtiment de l'école de la ville vide ou en partie vide ?*
- *Que ferons-nous du bâtiment des Béguines si des locaux sont mis à disposition à l'école de la Ville ?*
- *Que ferons-nous du bâtiment communal si ses occupants s'en vont occuper les salles de classe vides ?*
- *Que ferons-nous des halles de sport des Avoines si l'école de la ville déménage entièrement ?*

Cette problématique regroupe beaucoup de questions de fond, écologiques, économiques et sécuritaires qui méritent qu'on s'y attarde avec intérêt, avant de confier un mandat.

Actuellement, le Conseil communal étudie trois variantes sur le site En Bouley, soit

- *L'école partielle avec deux halles de gym.*
- *L'école totale avec deux halles de gym et une halle polyvalente en conservant l'accueil extrascolaire (AES) sur le site de la Condémine.*
- *L'école totale, deux halles de gym et une halle polyvalente et l'AES sur le site également.*

Les coûts de ces trois variantes sur un seul site seront chiffrés séparément, ce qui nous permettra de choisir ou de voter un projet que la Commune pourra se payer. »

Mme la Présidente remercie M. BUTTY pour ces informations.

5.2 MOUVEMENT « EARTH HOUR »

INTERVENTION DE M. LUC BARDET, CONSEILLER COMMUNAL, EN REPONSE A LA QUESTION DU 15.12.2016 DE MME LA CONSEILLERE GNERALE NICOLE BARDET, AU NOM DU GROUPE LES VERTS, DEMANDANT AU CONSEIL COMMUNAL S'IL ENVISAGE DE SE JOINDRE AU MOUVEMENT « EARTH HOUR »

« Les Cités de l'Energie, dont Romont fait partie, sont incitées à économiser l'énergie. En ce sens, se joindre à l'action « Earth Hour » serait tout à fait opportun.

Le Service technique a étudié la possibilité d'éteindre l'éclairage de certains bâtiments historiques. Il en ressort que l'actuel vétuste système d'éclairage se prête mal à ce genre d'exercice.

Le Conseil communal renonce donc à se joindre à l'action « Earth Hour » aujourd'hui.

L'éclairage des monuments et bâtiments publics a fait l'objet à plusieurs reprises de discussions au sein du Conseil communal. Une réflexion en vue de son amélioration aura lieu prochainement.

L'action « Earth Hour » sera incluse dans cette réflexion. »

Mme la Présidente remercie M. BARDET pour ces informations.

5.3 GROUPE DE TRAVAIL SUBVENTION / AIDE AUX SOCIÉTÉS CULTURELLES, SPORTIVES OU D'INTÉRÊT PUBLIC

INTERVENTION DE M. CHRISTIAN PERRIER, CONSEILLER COMMUNAL

« J'aimerais vous transmettre une information concernant le subventionnement, l'aide aux sociétés culturelles, sportives ou d'intérêt public.

Aujourd'hui, le Conseil communal de Romont prend des décisions au coup par coup, ce qui n'est pas idéal. Dans un souci d'égalité de traitement envers toutes ces sociétés lorsque celles-ci adressent au Conseil communal une demande d'aide financière ou autres, par exemple des prestations du Service de l'édilité, j'ai proposé au Conseil communal qui a accepté la création d'un groupe de travail/réflexion pour l'établissement de directives claires et précises définissant les modalités d'octroi de subventions ou d'aides diverses.

Ce groupe de travail est composé de quatre responsables de dicastère (Culture – Finances – Sport – Voirie) et d'un Chef de service (Service général).

5.4 150^E ANNIVERSAIRE DE LA FUSION DES COMMUNES D'ARRUFFENS ET DE ROMONT

INTERVENTION DE M. CHRISTIAN PERRIER, CONSEILLER COMMUNAL

«J'aimerais vous transmettre une deuxième information qui concerne le 150^e anniversaire de la fusion des communes d'Arruffens et de Romont.

Et oui, la Commune de Romont a déjà fusionné avec une autre commune, et ceci à deux reprises. La première fois le 20 mai 1868 avec la Commune d'Arruffens et la deuxième fois le 14 mai 1980 avec la Commune des Glânes.

Nous allons donc fêter cette année le 150^e anniversaire de la fusion des Communes d'Arruffens et de Romont. Cet événement se déroulera le samedi 5 mai 2018 dans le cadre de la Foire de Romont qui aura lieu en même temps que la Fête des Musiques des Girons de la Glâne sur le plateau d'Arruffens entre le Bicubic et la place de parc située en face.

A l'occasion de cet anniversaire, une exposition avec, entre autres, des photos provenant du fonds Donzallaz est actuellement organisée par Mme Laure Delabays.

Vous recevrez prochainement une invitation pour participer à cet anniversaire. »

Mme la Présidente remercie M. PERRIER pour ces différentes informations.

5.5 « LA SUISSE BOUGE »

INTERVENTION DE MME MICHELINE POULIN, CONSEILLERE COMMUNALE, EN REPONSE A LA QUESTION DE MME FANNY LÜDI AU NOM DU GROUPE LES VERTS

«Le Conseil communal a bien pris note de la question de Mme Fanny LÜDI, au nom du Groupe Les Verts, qui concernait la pratique du sport et la participation de la Commune de Romont au programme « La Suisse bouge », afin de lutter contre l'obésité, étant donné que, selon les chiffres de l'Office fédéral de la statistique, 41 % de la population sont concernés par une surcharge pondérale.

La Commune de Romont agit sur plusieurs axes pour promouvoir le sport, à savoir

- *Au niveau scolaire*

- *Les enfants scolarisés à Romont bénéficient, depuis plus de 60 ans, d'un maître de sport pour l'enseignement du sport à l'école (gym, piscine, ski, mur de grimpe, etc.). Le maître de sport est un employé communal. Cette situation est unique dans le district. Les plus âgés d'entre nous se rappelleront de M. DEVAUD, plus récemment de M. HAUSSENER et actuellement de M. RICHOS.*
 - *Trois camps verts, un camp de ski, des journées de ski, des après-midis sportifs, une marche d'automne sont organisés toutes les années pour les enfants de Romont.*
 - *Les enfants de Romont peuvent pratiquer le sport extrascolaire à la fin des cours. Ces leçons sont gratuites et ouvertes à tous les enfants. Ils ont la possibilité de tester de nouveaux sports qui ne sont pas pratiqués dans le cadre scolaire (tennis, judo, taekwondo, jeux d'équipes, etc.).*
- *Au niveau des sociétés sportives et des associations sportives*
- *La Commune de Romont met à disposition, pour plus de 15 clubs et associations, des installations intérieures et extérieures pour la pratique du sport, et ceci à un prix de location raisonnable.*
 - *La Commune subventionne des événements sportifs se déroulant sur son territoire lorsqu'une demande lui parvient de la part d'une société.*
 - *Les sociétés romontoises reçoivent une subvention annuelle de CHF 1'000.00.*
- *Au niveau des installations sportives extérieures et intérieures*
- *La Commune de Romont entretient chaque année ses installations sportives tant intérieures qu'extérieures, afin de les mettre à disposition des sociétés et de la population dans les meilleures conditions possible.*
 - *La Commune de Romont, appuyée par le Conseil général et la population romontoise, réalisera la rénovation du Centre de sport de Bossens, Centre de sport qui permettra et favorisera la pratique du sport pour tous les citoyens romontois dans le superbe cadre de Bossens.*
 - *La Commune de Romont soutient et finance également le sport par sa participation aux frais d'exploitation du Bicubic, ainsi que par le financement de la nouvelle piscine et des infrastructures sportives qui en feront partie.*

A l'énoncé de tous ces éléments, vous conviendrez que la Commune de Romont joue parfaitement son rôle en faisant la promotion du sport pour toute la population romontoise.

Et la réalité du terrain démontre bien que le soutien communal ne se concentre pas sur quelques disciplines spécifiques et privilégiées comme l'affirme le Groupe Les Verts.

Considérant ces éléments, le Conseil communal n'envisage pas actuellement d'adhérer au mouvement « La Suisse bouge », mais n'exclut pas de le faire lorsque la rénovation du Centre de sport de Bossens sera terminée. En Effet, le Conseil communal estime que l'endroit serait idéal pour recevoir et organiser une telle manifestation. »

Mme la Présidente remercie Mme POULIN pour ces explications.

5.6 PROJET DE NOUVEAU BATIMENT SCOLAIRE

INTERVENTION DE MME PASCALE ZERMATTEN, CONSEILLERE GENERALE, AU NOM DU PARTI SOCIALISTE

« Le Groupe Socialiste est très préoccupé au sujet du projet de la nouvelle école, et s'inquiète du peu d'avancement réalisé sur ce projet prioritaire pour notre Commune durant la première partie de la législature.

Nous sommes conscients des difficultés rencontrées et le message donné par le Conseil communal ce soir nous rassure sur le fait que nos préoccupations sont partagées par notre Exécutif.

La mise en place de discussions et d'études multimodales pour comprendre les besoins actuels et les solutions possibles nous semblent très judicieuses et les critères envisagés sont importants pour notre Commune.

Toutefois, toutes ces démarches prennent du temps, beaucoup de temps et nous sommes malheureusement au point où la Commune de Romont n'en a plus.

La question que nous devons nous poser est donc :

Que voulons-nous proposer maintenant et dans un proche avenir aux écoliers romontois ? Des solutions de qualité, pragmatiques, modulables et rapidement réalisables, ou un projet complet mais complexe qui nécessite une lourde et difficile planification ?

La situation actuelle et les causes du retard de notre projet d'école sont multiples et nous n'allons pas épiloguer sur ces points. Néanmoins, notre Groupe ne comprend pas pourquoi des solutions plus pragmatiques et tout aussi cohérentes utilisant les synergies entre les structures déjà existantes, ne sont pas incluses dans les options envisagées par le Conseil communal. Partir sur des projets faisant table rase des éléments existants est forcément plus complexe et difficile à établir.

Le rassemblement de tous les élèves à un même endroit nécessite la mise en place d'un plan de mobilité complet et complexe alors que la Commune a toujours refusé de revoir les transports scolaires actuels. Et ce regroupement n'est pas optimal pédagogiquement puisqu'il rassemble des élèves de 4 à 15 ans avec les problèmes que cela amène.

Un tel projet engendre également des coûts supplémentaires alors que la Commune nous répète que les années prochaines seront financièrement difficiles. Nous courons dès lors tout simplement le risque de retarder énormément la finalisation de cette nouvelle école dont la population a urgemment besoin.

Au-delà du projet lui-même de la nouvelle école les retards accumulés font que des mesures provisoires vont devoir être mises en place dès cette année, ainsi que dans les années à venir. Ces mesures provisoires seront malheureusement là pour durer de nombreuses années et notre Groupe espère vivement que le Conseil communal fera en sorte que ces installations soient en adéquation avec les besoins réels des élèves de notre Commune, et non pas simplement choisies pour des raisons financières.

Actuellement, comme nous l'avons souligné plusieurs fois durant les séances du Conseil général, les conditions d'accueil des élèves dans les containers ne sont pas optimales. Notre Groupe restera extrêmement attentif à ces aspects dans le futur. »

Mme Poulin remercie Mme ZERMATTEN pour son intervention.

5.7 - CONFIANCE PLACEE DANS LE CONSEIL COMMUNAL - COMMISSION DES SPORTS

INTERVENTION DE M. NICOLAS PACCAUD, CONSEILLER GENERAL, AU NOM DU GROUPE « HORIZONS NOUVEAUX »

« Le 12 février, les membres du Groupe « Horizons Nouveaux » se sont rencontrés pour préparer cette séance du Conseil général. Outre la validation des différents points de l'ordre du jour, nous avons débattu de la question suivante : Pouvons-nous encore faire confiance à notre Conseil communal ?

En effet, après deux ans de législature, nous avons déjà un peu de recul par rapport au traitement de plusieurs projets. Ne rien dire, c'est aussi cautionner le fonctionnement actuel. Mes propos s'adressent à l'ensemble du Conseil communal et non à une personne précise. Il est clair pour nous que vos décisions, ainsi que le mode de fonctionnement, correspondent à la majorité des 9 Conseillers communaux.

Commençons par le douloureux sujet de l'école primaire, et plus particulièrement le projet ZELDA. Celui-ci a été jeté aux oubliettes en invoquant un prix de construction trop élevé, ainsi que le fait de ne plus avoir la flamme pour mener à bien ce projet. Nous espérons que d'autres réalisations ne seront pas abandonnées avec ces mêmes arguments. L'absence, dès le départ, d'une limite budgétaire maximale pour la réalisation d'un projet d'école primaire a sonné le glas de ZELDA. J'espère que cette expérience vous permettra de ne pas réitérer les mêmes erreurs. Finalement, c'est un beau gâchis, toutes ces heures de séances réalisées par le précédent Conseil communal réduites à néant par le suivant, sans compter plus d'un million de francs vilipendé. Je laisse les contribuables apprécier ! Que pouvez-vous entreprendre pour qu'une telle situation ne se reproduise pas ?

Le second point concerne la Commission des sports qui a été dernièrement réunie. Bon nombre de questions ont eu pour réponse : « Le sujet sera traité plus tard... » ou « On verra en temps voulu... », ce qui ne fournit pas grand-chose comme informations à partager dans les Groupes politiques. Il est légitime, de la part des participants, de s'inquiéter du retour sur investissement d'une telle construction et de la part des frais de fonctionnement à la charge des sociétés qui profitent ou profiteront de ces nouvelles infrastructures.

Quel est le véritable rôle de cette Commission, et quelles sont les attentes du Conseil communal envers celle-ci ? De plus, aucun procès-verbal n'est encore parvenu aux participants de ladite Commission ! Quelle en est la raison ?

Finalement, et le plus inquiétant, c'est la mise à l'enquête du Centre de sport de Bossens. Le jeudi 6 octobre 2016, le Conseil général avait accepté la demande de crédit de CHF 5'140'800.00 pour le projet retenu par vos soins et soutenu ardemment par la Société Real Sport et M. Jean-Claude CORNU lors d'une présentation publique.

Or, quelle est la stupéfaction de constater que le projet mis à l'enquête ne correspond pas exactement à celui présenté au Conseil général ! De quelle position du devis par poste avez-vous pu dégager un

montant pour réaliser ce nouveau terrain multisports et quel est son prix ? Les chiffres présentés le 6 octobre 2016 sont-ils encore actuels ? Devons-nous nous attendre, d'ici la fin de la construction, à bénéficier, pour le même prix, d'un terrain de football synthétique et d'une piste de motocross ? Comment donc le Conseil communal a-t-il ainsi pu prendre le risque d'un auto-goal sur un projet déjà contesté par un référendum ?

En ce qui concerne la réponse à mes questions, je vous prie de vous tenir au délai mentionné dans la loi sur les communes, voire me faire parvenir une copie auparavant.

Forts des éléments précédents, nous émettons un certain doute à une sereine réalisation des futures infrastructures. Nous espérons que la seconde partie de cette législature vous permettra de corriger le tir et vous unir pour tirer à la même corde.

Bon sang ! Romont mérite mieux que ce triste spectacle ! »

Mme la Présidente remercie M. PACCAUD pour son intervention.

5.8 NOUVEAU BATIMENT SCOLAIRE

INTERVENTION DE MME CHRISTELLE MASUR LUU, CONSEILLERE GENERALE

« Le Groupe Les Verts remercie M. DEMIERRE et M. BUTTY pour les informations qu'ils ont fournies au Conseil général tant lors de la séance de décembre dernier que ce soir. Nous sommes rassurés suite aux informations de ce soir quant à l'avancée de cette réflexion nécessaire au vu de l'importance des enjeux concernant l'école primaire.

Nous proposons de tenir compte, dans votre réflexion, des points suivants qui nous préoccupent particulièrement :

- *Le fait d'avoir beaucoup d'élèves de 4 à 15 ans au même endroit pose des problèmes déjà connus dans les bus.*
- *La mobilité dans son ensemble dans le secteur d'Arruffens.*

Le Groupe Les Verts restera attentif à la question de l'école primaire et au développement des trois variantes envisagées. Nous sommes conscients que la situation est complexe et demandons une réflexion de fond sur de nombreux paramètres.

Nous espérons que le Conseil communal pourra nous proposer rapidement une solution pratique et pragmatique. »

Mme la Présidente remercie Mme MASUR LUU pour son intervention.

5.9 RENOVATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE BOSSENS

INTERVENTION DE MME ROXANE ECOFFEY, CONSEILLERE GENERALE, AU NOM DU GROUPE PDC

«Le 3 février dernier, le Groupe Les Verts ont une nouvelle fois démontré le peu de respect qu'ils portent aux électrices et électeurs romontois. Malgré la très nette acceptation du projet de

rénovation du Centre sportif de Bossens en votation populaire en mai 2017, ils n'ont pu s'empêcher, par voie de presse, d'inciter les riverains à faire opposition à ce projet, en recyclant un vieil argument maintes fois démonté lors de la campagne : une augmentation totalement irréaliste des coûts des transports scolaires.

Il n'est pas opportun ce soir de refaire un débat sur le sujet, mais le Groupe PDC souhaite faire part de son étonnement et de son profond agacement face à cette nouvelle crise «d'oppositionite aiguë» qui semble être la seule marque de fabrique de ce Parti pourtant dûment représenté au sein des Autorités communales. L'opposition systématique est sans doute porteuse au niveau médiatique, mais elle ne permet en aucun cas de réaliser des projets qui servent l'intérêt des Romontoises et des Romontois. Le Groupe PDC appelle donc tous les représentants de ce Parti à respecter les décisions populaires et à faire passer le bien commun avant leurs intérêts personnels dans le cadre des futurs projets qui seront débattus au sein du Conseil communal et au sein du Conseil général, et qui sont vitaux pour le développement de notre Commune. »

Mme la Présidente remercie Mme ECOFFEY pour son intervention.

5.10 E-BANKING

INTERVENTION DE MME NICOLE BARDET, CONSEILLERE GENERALE

« Il existe aujourd'hui un système de facture électronique, qui permet à tout un chacun de s'affilier via son e-banking à un émetteur de factures et ainsi de recevoir lesdites factures directement dans son e-banking.

Question :

Est-ce que la Commune peut s'affilier au système Paynet afin que les habitants puissent recevoir toutes les factures communales directement dans leur système e-banking.

Je vous remercie de bien vouloir vous pencher sur cette question qui permettrait à la Commune, Cité de l'Energie, d'avancer un peu plus en direction d'une Administration « zéro papier ».

Mme la Présidente remercie Mme BARDET pour son intervention.

REPONSE DE M. JEAN-DENIS CORNU, VICE-SYNDIC, DIRECTEUR DU DICASTERE DES FINANCES

« Pour répondre à Mme BARDET, comme indiqué dans le budget, nous avons l'intention de modifier notre système informatique dans le courant de l'année 2018. Un crédit vous sera demandé certainement lors de la prochaine séance du Conseil général et ces modifications permettront aussi d'envisager l'avenir dans le sens de votre intervention. »

Mme la Présidente remercie M. CORNU de sa réponse.

5.10 TOUR DE ROMANDIE

INTERVENTION DE MME OPHELIE BRODARD, CONSEILLERE GENERALE, AU NOM DU GROUPE LES VERTS

« Le Groupe Les Verts a appris avec intérêt, dans le communiqué du Conseil communal de mi-octobre à fin décembre 2017, que le Tour de Romandie projette de faire de Romont une ville-étape lors du Tour 2019. C'est un événement qui engendrera un impact médiatique important. Nous proposons quelques idées au Conseil communal pour soutenir la promotion du vélo et donner à Romont l'image d'une ville qui encourage l'utilisation du vélo comme moyen de transport.

Par exemple :

- *Proposer des pompes à vélo en libre-service, comme c'est la pratique à Zurich ou Lausanne. Outre le fait d'être un élément du mobilier urbain utile, l'installation de ces pompes à vélo donnerait à Romont l'image d'une ville qui promeut le vélo et qui est arrangeante avec les cyclistes. Par ailleurs, des pneus bien gonflés augmentent la sécurité des usagers de deux-roues.*
- *Installer des supports et abris pour deux roues dans les lieux les plus populaires. Avec ces aménagements, les usagers de mobilité douce pourront profiter d'une meilleure accessibilité au centre-ville et à ses commerces et ainsi désengorger la ville de voitures.*
- *Équiper les principaux axes routiers de pistes cyclables, en commençant par les endroits les plus dangereux pour les cyclistes actuellement, comme les giratoires.*

Ces modifications profiteront non seulement aux utilisateurs de deux-roues de la région, mais aussi aux touristes qui empruntent les différents parcours vélo, comme le sentier du vitrail, La Route du Coeur et les parcours VTT proposés par l'Office du Tourisme de Romont. »

Mme la Présidente remercie Mme BRODARD pour son intervention.

5.11 MAISON DE LA PETITE ENFANCE, BULLE - STATISTIQUES

INTERVENTION DE MME MILICA ANDRIC, CONSEILLERE GENERALE, AU NOM DU GROUPE PS

« Le Groupe PS souhaite vous faire part de quelques informations complémentaires reçues de La Maison de la Petite Enfance, à Bulle.

Selon les statistiques, plus de 11 % des personnes fréquentant cette structure proviennent des autres districts que la Gruyère, dont 109 personnes du District de la Glâne et 69 de la Commune de Romont.

Nous constatons également que le nombre de visiteurs par année en 2015 a presque doublé en 2017.

De plus, cet endroit est fortement apprécié par les parents qui ne manquent pas de donner des avis favorables sur les réseaux sociaux.

Pour terminer, nous tenons à préciser, une fois de plus, que les Services de puériculture et les cafés « parents-enfants » ont un but différent que ces Maisons. »

Mme la Présidente remercie Mme ANDRIC pour son intervention.

CONCLUSION DE M. DOMINIQUE BUTTY, SYNDIC

MESSAGE DE M. LE SYNDIC A MME CHRISTINE VALLELIAN, PRESIDENTE SORTANTE

«Madame la Présidente, Très Chère Christine,

Au nom du Conseil communal, je tiens à te féliciter pour la très belle année présidentielle qui se termine. Par ton courage et ta volonté, mais également par ton charme et ta féminité, tu as su guider nos assemblées de main de maître, et surtout faire avancer les dossiers importants.

Bon sang ne saurait mentir et ce sang BUTTY qui coule dans tes veines fut encore sublimé par l'influence VALLELIAN pour enfin atteindre des sommets.

Notre patronyme n'est pas le seul point commun puisque places de parc et locations élevées ont ruiné nos espoirs de, bien modestement, animer notre centre-ville.

C'est peut-être dans la solution de cette péréquation entre mobilité et prix des locations que nous allons trouver ensemble une solution à la survie. A quoi bon s'éreinter si plus de trois semaines de labeur sont consacrées au prix de la location.

Cette fin de mandat pourrait paraître lugubre mais par ton entregent, ta volonté de bien faire et bien sûr par ton appartenance politique..., je me réjouis de pouvoir encore profiter longtemps de tes compétences et de ton engagement.

Merci Christine, et Bon Vent. »

Remise d'un bouquet de fleurs et du traditionnel diplôme.

« Applaudissements ».

MESSAGE DE M. LE SYNDIC A M. EMMANUEL HURNI, PRESIDENT ENTRANT

«Monsieur le Président élu, Cher Manu,

Si j'ai parlé tout à l'heure de charme et de féminité, nous nous trouvons tous les deux au niveau beaucoup plus viril des poilus pour toi et des bourdzus pour moi.

Je n'ai cependant aucun doute sur ta volonté de bien faire et dans la continuité de cultiver ces relations privilégiées qui unissent Exécutif et Législatif.

Si pas la moindre goutte de sang BUTTY ne coule dans tes veines, c'est par contre les chromosomes vétérinaires qui sont à l'origine de l'amoncellement de qualités qui sont les tiennes.

Comme à la Fanfare où tu ravis nos oreilles du son envoutant de ton instrument d'une longueur incroyable, tu sauras, lors de nos débats, trouver le ton qui saura nous enivrer d'harmonies, mais cette fois politiques.

Bienvenue et bonne chance ».

Remise des traditionnelles bouteilles de vin.

« Applaudissements ».

CONCLUSION DE MME CHRISTINE VALLELIAN, PRESIDENTE SORTANTE

« Monsieur le Syndic,

MERCI pour vos mots, qui me touchent...

Une année s'est écoulée, une année où j'ai appris et pris connaissance de diverses situations, des séances plutôt calmes, des paroles aimables et j'en passe.

Vous me disiez : « Rendez-vous dans une année pour les critiques. » Je vois que vous n'avez pas eu la chance de trop en trouver.

Sachez que rien ne vaut, pour avancer ensemble, de se tenir ou simplement de se donner la main pour pouvoir concrétiser nos objectifs.

Ne pas vouloir faire cavalier seul, et ne pas être dans le complot pour casser d'ambitieux projets. Ensemble, nous serons plus forts, ensemble nous mènerons notre ville à un développement heureux pour nos jeunes et nos futurs habitants. Et ceci avec le respect dû. Il fait bon vivre à Romont.

Je veux profiter de ma dernière intervention pour vous remercier très sincèrement. Même si je n'ai pas vos connaissances, je me suis sentie à l'aise en votre présence. J'aime les défis, la justice et apprendre.

Je remercie Yves pour sa gentillesse, son aide et les partages lors de nos préparations.

Une belle expérience. MERCI à mon Parti de m'avoir fait confiance et soutenue durant cette année.

Belle suite et beaucoup de plaisir à chacun des nouveaux élus.

Je termine cette séance et vous propose de partager ensemble un apéritif préparé par la Boulangerie ECOFFEY.

MERCI et bonne rentrée à toutes et tous. »

Au nom du Conseil général

La Présidente


Christine VALLELIAN

Le Secrétaire


Yves BARD

Romont, mars 2018/YB/hp